

# Réunion du Conseil Municipal

## Séance du vendredi 31 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le vendredi trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de la commune de Rousses.

**Étaient présents** : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Éliette VALAT, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Jean BOUTEILLER, André CHABAL, Élie COUDERC, Jean-Paul MARTIN.

**Absent excusé** : Claude GRELLIER ayant donné procuration à Élie COUDERC  
Claire GINIER ayant donné procuration à André CHABAL

**Madame Éliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.**

## **ORDRE DU JOUR**

Lecture et après intégration de modifications, adoption du compte-rendu du 29 août 2014

### **Employé Communal**

Présentation du nouvel employé communal Mr Jérémy PERMEZEL, Il est à ce jour employé en CDD.

Il devra s'occuper de la Via Ferrata (Location et réservation). Pour cela, le Maire propose de lui octroyer un remboursement de frais téléphonique de 10€ par mois comme l'ancien agent. Après discussion, le conseil décide d'acheter un portable professionnel qui sera utilisé pour les communications professionnelles (commune et réservation Via ferrata).

Afin d'être opérationnel rapidement (notamment en vue du transport du tapoul), l'agent devra passer plusieurs permis C, D et la FIMO voyageur à partir de janvier jusqu'en avril 2015. Son contrat se terminant courant février, et au vu de son activité professionnelle depuis son embauche, le conseil décide de pérenniser son contrat et de l'affecter sur le poste de l'ancien agent donc au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe dès que possible.

### **Contrat aidé**

Suite au courrier des services de l'État, annonçant l'augmentation de la prise en charge du salaire d'un employé en CAE (ex : pour certains contrats le taux passe à 90 % du salaire Brut sur les 20 premières heures). Au vu de cette opportunité et d'une demande d'emploi, le Maire propose, que la commission de recrutement rencontre cette personne et que le conseil municipal donne tous pouvoirs à cette même commission de décider du recrutement. Ce poste sera ouvert sur la base un maximum de 20 heures payé au SMIC horaire avec une période d'essai de 1 mois

Le conseil Municipal à 9 voix pour et 2 contres.

### **Taxe d'aménagement**

Vu que l'ancienne délibération instituant la TA prend fin au 31 décembre 2014, il nous est proposé de la renouveler. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de la renouveler pour 3 ans (donc jusqu'au 31 décembre 2017) sans renouvellement tacite. Les exonérations telles que définies dans l'ancienne délibération sont reconduites seule une exonération partielle au taux de 50 % pour les abris de jardin inférieur ou égale à 10 mètres carrés soumis à déclaration préalable est ajoutée.

### **Circuit VTT**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le passage des itinéraires VTT sur les chemins ruraux de la commune.

### **Fusion des la Communautés de communes**

Le Maire informe les conseillers que la nouvelle communauté de communes Florac – Sud Lozère issue de la fusion des Communautés de communes Pays de Florac et du Haut Tarn et Cévenoles Tarnon Mimente sera légalement créée le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'arrêté préfectoral a été signé.

## Décision Modificative

- Budget du Tapoul:

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
621 / 012 – Personnel extérieur au service : 1 400 €	706 – Prestation de service : 1 400 €

- Budget Via Ferrata

Dépenses de Fonctionnement	Dépenses d'Investissement
6156 / 011 – Maintenance : – 50 € 6215 / 012 – Personnel affecté par CL de rattachement : 350 € 6262 / 011 – Frais de télécommunication : – 300 €	

- Budget Principal :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
023 / 042 – Virement à la section d'investissement : 4 000 € 6218 – Autre personnel extérieur : – 2 000 € 6413 – Personnel non titulaire : – 4 000 € 6574 – Subv. fonct. Associat°, personnes privée : 6000 €	722 / 042 – Immobilisations corporelles : 4 000 €
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
2151 / 040 - Réseaux de voirie : 4 000 €	021 / 040 – Virement de la section de fonctionnement : 4 000 €

## Divers Devis

Pour les travaux de la voirie au serre, les travaux de goudronnage coûterait 1 953 € HT. Ces travaux il faut faire une demande de PED / PEVC en 2015.

Pour le Temple : Il faut demander à différents devis Alves, Doussière, Martin, Loureiro (florac)

Pour Massevaques : demander un devis à Matoses.

Les travaux de Virebayre pour l'enrochement de Carnac sont finis.

## Questions Diverses

**Fosse cimetière :** La commune n'étant plus habilitée pour procéder à l'ouverture et fermeture de fosses, elle recherchera un conventionnement avec un entrepreneur habilité afin de continuer de rendre ce service sur la commune.

**Travaux en régie :** Le parapet du pont de Carnac se « couche », il faudrait prévoir des travaux. Pour le mur les Ablatats, la rénovation sera effectuée par le personnel communal.

**Motion Trésorerie :** Après lecture du projet de motion pour la trésorerie de Florac, le conseil municipal vote à l'unanimité pour demander que le poste actuellement vacant soit immédiatement pourvu et demander que le service de remplacement (nécessaire) qui tourne sur les trésoreries et notamment celle de Florac soit mieux organisé afin que tous (collectivités, chef de centre et agents) puissent avoir un suivi dans les dossiers.

**Motion AMF :** Après lecture du projet de motion envoyé par l'AMF, le conseil municipal vote à 10 pour et 1 abstention pour soutenir les demandes de l'AMF au réexamen du plan de réduction des dotations de l'État, à l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense et à une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**Semaine du Goût :** Les Conseillers municipaux siégeant au CCAS vont proposer au CCAS de prendre en charge dans le cadre de la semaine du goût le repas des enfants.

**Regroupement pédagogique éclaté** : Le maire donne le compte rendu de la réunion concernant le projet de regroupement pédagogique éclaté qui pourrait voir le jour à l'occasion de la rentrée scolaire 2015/2016. Il n'y a pas encore de négociations réelles. La vision actuelle de l'Éducation Nationale serait de 3 enseignants pour un effectif de 45 enfants, avec la répartition suivante une classe à Vébron regroupant les maternelles, Cp et CE des enfants habitant Vébron et St Laurent de Trèves, une autre à Rousses regroupant les maternelles, Cp et CE des enfants habitant Rousses et une autre classe sur Vébron regroupant les Cours Moyens des 3 communes.

**Réunion** : Le secours catholique prévoit une réunion à Florac le 18 novembre afin de présenter leurs actions.

**Travaux Mairie** : Un contact sera établi avec le cabinet Bonnet & Tessier afin qu'il puisse établir des propositions de projet de restructuration du bâtiment communal (Mairie et les 2 logements) d'ici la fin de l'année.

**Aménagements** : Un conseiller propose qu'au cours du mandat le conseil envisage deux aménagements :

- l'aménagement du plateau (le Serre) qui permet l'accès aux chalets et à différentes habitations
- l'aménagement du parking au niveau du Village Haut en dessous du cimetière.

Le conseiller apportera lors d'une prochaine séance des plans de projet.

**Déneigement 2014 / 2015** : Le conseil municipal vote à l'unanimité pour que le déneigement de la voirie communale soit effectué par le GAEC pour un tarif horaire de 62 € HT.

La séance est levée à une heure du matin.